

MAIRIE
DE
LOCMIQUÉLIC
MORBIHAN



CADRE RELATIF A L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
AUTRES QUE SPORTIVES

La commune de Locmiquélic a la volonté de soutenir les associations dans la concrétisation de leur projet par l'attribution des subventions.

Les subventions regroupent les aides de toute nature, justifiées par un intérêt général, attribuées de manière facultative, par la collectivité territoriale.

Toute association peut effectuer une demande de subvention pour :

- réaliser une action ou un projet d'investissement
- contribuer au développement d'activités
- ou contribuer au financement global de son activité

Conditions d'éligibilité & obligations

- être déclarée en préfecture et immatriculée au répertoire SIRENE
- exercer son activité sur le territoire
- Assurances : Les associations utilisatrices des installations mises à leur disposition par la commune doivent obligatoirement joindre à leur demande de subvention une copie de leur attestation d'assurance pour l'année en cours (en responsabilité civile et risques locatifs (incendie, explosion, dégâts des eaux, attentats, vols).
- Transmettre à la ville, dans un délai d'un mois, tous les changements survenus dans son administration ou sa direction, ses statuts à chaque modification, la copie des statuts pour la première demande ou pour toute modification et des modifications éventuelles de la composition de votre bureau ainsi que les coordonnées

Modalités

Votre dossier complet de demande de subvention est à déposer à l'adresse suivante :

MAIRIE DE LOCMIQUELIC
27 Rue de la Mairie
56570 LOCMIQUELIC

Ou par courriel à l'adresse suivante : compta@mairie-locmiqueLIC.fr

Au plus tard, pour le 15 janvier 2021

Décision d'attribution

Les subventions sont des dépenses facultatives pour toutes collectivités locales, elles sont donc laissées à l'appréciation du Conseil Municipal.

La subvention accordée n'est pas acquise et est remise à l'étude tous les ans.

Une attention particulière sera portée aux associations qui réalisent un excédent de trésorerie plusieurs années consécutives afin de s'assurer qu'ils répondent à un objectif précis, formulé par l'association (pérennité d'un emploi, investissement, projet spécifique) et au bon usage des financements publics.

Versement de la subvention

L'association est informée, dans un délai maximum de 1 mois, de la décision du conseil municipal par courriel. Le versement s'effectue par virement sur compte bancaire dans le courant du mois d'août ou plus tôt si l'association en fait la demande et justifie d'un besoin de trésorerie.

Reversement de subvention

La ville se réserve le droit de demander que la subvention attribuée lui soit reversée dans les cas suivants :

- Refus ou retard dans la communication des pièces, permettant d'apprécier l'emploi à bon escient de la subvention, ou inexactitude du contenu des documents
- Subvention non employée ou employée de façon non conforme à son objet

Mesure d'information du public

Les associations bénéficiaires de subventions municipales pour des actions particulières doivent mettre en évidence le concours de la ville par tous les moyens dont elles disposent notamment lors de leurs manifestations.

PIECES A JOINDRE :

EN CAS DE PREMIERE DEMANDE OU MODIFICATION AU SEIN DE VOTRE ASSOCIATION :

- Copie du récépissé de déclaration ou de modification de l'association à la préfecture, de l'insertion au journal officiel des statuts de l'association.
- Les statuts de l'association

CHAQUE ANNEE

- Une lettre motivant la demande (obligatoire)
- L'imprimé de demande de subvention signé du Président de l'association adressé à Monsieur Le Maire (obligatoire)
- Les rapports de votre dernière AG liée à la saison passée (rapport moral, rapport d'activité, rapport financier)
- Les comptes financiers du dernier exercice (bilan simplifié, compte de résultat) et le budget de l'exercice en cours)
- Le compte d'emploi de la subvention accordée par la Ville la saison passée
- **Un relevé d'identité bancaire** du compte sur lequel les subventions éventuelles, devront être versées libellé nom de l'association, ainsi que le code APE et le N° SIRET.
- Déclaration sur l'honneur signée
- Tout document que vous jugerez utile (si revue de presse jointe, pas plus de quatre pages maximum).

DOSSIER ANNÉE 2021

DEMANDE DE SUBVENTION

A remettre en Mairie pour le 15 janvier 2021
joindre un RIB original à votre demande

Nom de l'association :

Association à caractère :

- Social Environnemental Educatif Caritatif
 Patriotique Culturel

Objet de l'association :

.....
.....
.....

Siège social :

.....

COMPOSITION DU BUREAU :

Qualité	Nom-Prénom	Adresse, téléphone et courriel
Président	Nom Prénom.	Adresse téléphone courrier
Trésorier	Nom Prénom.	Adresse téléphone courrier
Secrétaire	Nom Prénom.	Adresse téléphone courrier
Contact public (inscription-support publicitaire...)	Nom Prénom.	Adresse téléphone courrier
Contact mairie <small>Merci de créer une adresse mail propre à l'association permettant de garder le contact en cas de changement de bureau.</small>	Nom Prénom.	Adresse téléphone courrier

Date de publication au Journal Officiel :

.....

N° de SIRET (obligatoire) :

.....

SITUATION FINANCIERE

**(CADRE BUDGETAIRE INDICATIF : UNIQUEMENT POUR LES ASSOCIATIONS NE
POSSEDANT PAS LEURS PROPRES DOCUMENTS BUDGETAIRES)**

Compte de résultat au 31/12 précédent et budget prévisionnel année en cours

	Compte de résultat Exercice N-1	Budget prévisionnel Année en cours
<u>RECETTES</u>		
Cotisations	€.	€.
Subventions perçues ou prévues <ul style="list-style-type: none">• Municipales• Autres	€.	€.
Recettes des activités / manifestations <ul style="list-style-type: none">• Repas• Trocs et puces• Autres (ventes de produits...)	€. €.	
€.		
	€. €. €.	
Intérêts épargnes sur livrets <ul style="list-style-type: none">• Placements	€.	€.
Sponsors et mécénat	€.	€.
Total des recettes	€.	€.

	Compte de résultat Exercice N-1	Budget prévisionnel Année en cours
<u>DEPENSES</u>	€.	€
• Salaires bruts	€	€
• Charges sociales	€	€
• Impôts et taxes (TVA, SACEM)	€	€
• Loyers	€	€
• Locations de salles	€	€
• Achat de matériel	€	€
• Achat d'équipements/matériels	€	€
• Dépenses de manifestations	€	€
• Licences	€	€
• Autres frais généraux de fonctionnement et dépenses diverses (à préciser)	€	€
• Dotations aux amortissements et provisions	€	€

Total des Dépenses	€	€
---------------------------	---	---

SOLDES

	ANNEE N -3	ANNEE N -2	ANNEE N -1
Bénéfices/déficits	€	€	€
Subvention municipale	€	€	€

SITUATION DE TRESORERIE

SOLDE BANCAIRE AU 31/12 N-1	
• Banque	€
• Epargne livret	€
• Autre (à préciser)	€

Tarifs des inscriptions (adhésions, licences...) versés par l'adhérent (selon âge, catégorie...):

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Destination de la subvention :

Fonctionnement courant de l'association

Couverture d'un déficit antérieur

Réalisation d'une action spécifique

(précisez).....

Projet d'investissement

(précisez).....

Moyens matériels et humains :

Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques :
contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

Date ou période de réalisation : du au

Nombre de personnes :

- Nombre en ETP (équivalent temps plein)
- Nombre de bénévoles participants activement à l'action/projet
- Nombre de Volontaires (services civiques...)
- Nombre Salarié(s)
 - dont en CDD
 - dont en CDI

Autres avantages :

Si vous bénéficiez de mise à disposition de façon permanente ou occasionnelle de personnel communal, de matériel ou de local communal, veuillez préciser :

	Nombre de jours ou d'heures/ an
Local (précisez lequel)	Nb.
Personnel municipal	Nb.
véhicules	Nb.
chapiteaux	Nb.
barrières	Nb.
autres	Nb.

A le

Le Président,

Le Trésorier



Commune de Locmiquélic

27, rue de la Mairie

B.P. 11

56570 LOCMIQUELIC

Tél : 02.97.33.42.24

Fax : 02.97.33.54.94

Cette fiche devra être dûment remplie

Conformément au Règlement Général sur la Protection des données (RGPD) en vigueur depuis le 25 mai 2018, les associations ne sont plus tenues de fournir les données personnelles de leurs adhérents

Nombre total d'adhérents	Nombre total d'adhérents Locmiquélicains	Nombre total d'adhérents < 18 ans	Nombre total d'adhérents Locmiquélicains <18 ans
Nb	Nb	Nb	Nb

Origine des adhérents (nombre)					
Port-Louis	Locmiquélic	Gâvres	Riantec	CCBBO Plouhinec, Nostang, Kervignac, Ste-Hélène, Merlevenez	Hors canton
Nb	Nb	Nb	Nb	Nb	Nb

Autre type de public touché :

Fait à Le

Le Président,

Le Trésorier,

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné

Le représentant légal de l'association

Déclare :

- Que l'association est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales ;
- Exactes et sincères les informations du présent formulaire ;
- Que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association, voir R.I.B. joint.

Fait à..... Le.....

Signature,
(le représentant légal)